



## Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **CREAVISION S.A.**, Rue du Levant 7,  
1450 Ste-Croix
2. **Durée du sursis concordataire:** 6 mois jusqu'au 31.12.2011
3. **Remarques:** Date de l'octroi du sursis: 25 juillet 2011, par le  
Président du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du  
Nord Vaudois.  
Commissaire au sursis: Christophe Savoy, CP 218, 1401 Yver-  
don-les-Bains  
Délai pour les productions: 3 novembre 2011, sous peine d'ex-  
clusion des délibérations relatives au concordat.  
Examen des pièces: durant les 20 jours précédant l'assemblée  
des créanciers, au bureau du commissaire au sursis.  
Assemblée des créanciers: l'assemblée sera convoquée ultéri-  
eurement.  
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement  
des dettes contractées pendant le sursis concordataire.  
Les créanciers ayant déjà produit sont dispensés de le faire à  
nouveau.  
  
Etude d'agent d'affaires Christophe Savoy  
1401 Yverdon-les-Bains

00694103

